

**FICHE DE TRAVAIL POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**SABLIÈRE, GRAVIÈRE ET CARRIÈRE****INFORMATIONS CONCERNANT LE DÉPÔT DE VOTRE DEMANDE :**

- ✓ La fiche de travail doit être dûment remplie et signée et doit être déposée au Service des permis et des inspections de la Municipalité avec les documents nécessaires.
- ✓ Le Service des permis et des inspections communiquera avec vous afin de compléter la demande et afin de vous informer lorsque le certificat d'autorisation sera prêt. De ce fait, cette demande ne constitue en aucun temps une autorisation d'effectuer les travaux demandés.
- ✓ Le délai de délivrance du certificat d'autorisation, de même que le délai de délivrance des avis de refus, est fixé à 30 jours de la date de réception de la demande **complétée** en bonne et due forme et accompagnée de tous les plans et documents exigés. Tous plans ou documents autres qui sont nécessaires à l'étude d'une demande de permis ou certificat d'autorisation peuvent être exigés.
- ✓ Les frais de **525,00 \$** sont encaissés lors de la demande de certificat d'autorisation et ne sont pas remboursables, et ce, en conformité avec l'article 7.3 du Règlement administratif relatif à l'émission des permis et certificat d'autorisation numéro 24-99.
- ✓ La durée du permis est de 5 ans.

*Nul ne peut exploiter ou réaménager une sablière, gravière, ou carrière sans avoir obtenu un certificat d'autorisation des autorités compétentes à cet effet.*

**LIEU DES TRAVAUX**

Matricule : \_\_\_\_\_ Lot : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**PROPRIÉTAIRE**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : Résidence : \_\_\_\_\_ Bureau : \_\_\_\_\_

**REQUÉRANT, MANDATAIRE OU ENTREPRENEUR**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : Résidence : \_\_\_\_\_ Bureau : \_\_\_\_\_

**DESCRIPTION DES TRAVAUX**

---

---

---

Date de début : \_\_\_\_\_ Date de fin : \_\_\_\_\_

Coût estimé : \_\_\_\_\_

**Assurez-vous de fournir tous les documents demandés dans la prochaine section et que ceux-ci contiennent toutes les informations énumérées.**

## \* DOCUMENTS & INFORMATIONS OBLIGATOIRES À FOURNIR

- Plan d'inventaire géomorphologique préparé par un ingénieur à une échelle égale ou supérieure au 1:5000.

Ce plan doit obligatoirement indiquer tous les renseignements suivants:

- Les limites de la propriété, les chemins existants, les bâtiments et autres constructions.
- Les habitations et les prises d'eau potable dans une bande de 500 mètres entourant les limites de la propriété.
- Les massifs boisés existants et classifiés selon le niveau de mélange des diverses essences et selon leur hauteur spécifique, conformément aux normes d'inventaire du ministère de l'Énergie et Ressources du Québec.
- Les courbes d'élévation selon les intervalles de 5 mètres, les lacs et les cours d'eau intermittents et/ou pérennes.
- La profondeur de la nappe phréatique selon un quadrillage de 1 hectare.
- Les endroits où la pente est supérieure à 15%
- La géologie superficielle des formations meubles et la distribution des affleurements rocheux.

- Plan d'exploitation préparé par un ingénieur à une échelle égale ou supérieure au 1:5000.

Ce plan doit obligatoirement indiquer tous les renseignements suivants:

- Les limites de la propriété, les chemins existants et prévus
- Les massifs et écrans boisés qui seront conservés
- Le chemin d'accès, l'aire des installations, les aires d'extraction et le chemin d'exploitation.
- Les endroits où le fond de l'exploitation se rapprochera à moins de 1 mètre et demi de la nappe phréatique et le tracé des canalisations prévues pour le rabattement de la nappe.
- Les séquences d'exploitation.

- Plan de réaménagement à une échelle égale ou supérieure au 1:2000.

Ce plan doit obligatoirement indiquer tous les renseignements suivants:

- Les limites de la propriété, le tracé des chemins sur le site après exploitation
- Les courbes de niveau selon un intervalle de 2 mètres et se référant aux élévations géodésiques.
- Les endroits où la nappe d'eau et le roc seront situés à moins de 1 mètre et demi de la surface, ainsi que l'organisation du drainage superficiel.
- La répartition des différentes aires d'utilisations prévues.
- Une présentation à l'aide de profils des travaux de réaménagement pour chaque aire d'utilisation et une description des spécifications techniques qui s'y rattachent; plus particulièrement, le plan prévoit le réaménagement progressif du terrain selon 2 méthodes ou selon les 2 méthodes suivantes :
  - ✓ régalaage du terrain à l'aide des dépôts en place
  - ✓ remplissage progressif par de la terre, du sable ou de la pierre, cette dernière devant être enfouie sous au moins 2 mètres de terre ou de sable.

Le plan de réaménagement doit aussi prévoir la remise en place progressive de la terre végétale et la remise en production à des fins forestières ou agricoles, ces travaux devant respecter les spécifications prévues et conçues de façon à ce que la productivité originelle du terrain soit respectée.

Le plan de réaménagement retenu peut aussi comprendre des aménagements à des fins de récréations et/ou de villégiature avec plans d'eau et fossés de drainage, ces aménagements devant être conçus de façon à assurer une capacité de support optimal du site.

- Document expliquant les motivations quant aux choix des modalités d'exploitation et de réaménagement.

### DOCUMENTS FACULTATIF À FOURNIR

- Copie du certificat d'autorisation (CA) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et des documents fournis pour obtenir ce certificat d'autorisation.

\* *Advenant qu'une des informations requises ne soit pas existante dans votre cas, (par exemple, il n'y a pas de pente supérieure à 15 %) veuillez quand même l'indiquer à côté du libellé dans le rapport.*

Je \_\_\_\_\_ soussigné(e), déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements municipaux en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
(Propriétaire ou procureur fondé)